



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 118180

## Texte de la question

Mme Françoise de Panafieu attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'évaluation du dispositif des maisons de l'emploi créées par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Elle se félicite que certaines maisons de l'emploi soient déjà opérationnelles et dans un objectif de bonne gouvernance, elle souhaiterait connaître les moyens d'auto-évaluation mis en place pour chacune de ces maisons de l'emploi, une à une. Par ailleurs, elle souhaiterait savoir si un dispositif externe d'évaluation nationale a été prévu et, si tel est le cas, elle souhaiterait en connaître précisément ses caractéristiques (cahier des charges de l'appel d'offres, prestataires ayant répondu, résultats de ces évaluations). Enfin, il lui serait agréable de connaître les premiers enseignements qu'en ont tirés les préfets et les directions régionales du travail en matière de politique de l'emploi et en matière de positionnement des services de l'État et des autres partenaires.

## Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été attirée sur la nécessité de doter les maisons de l'emploi créées par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, d'outils d'autoévaluation de manière à en évaluer l'efficacité. Ces outils de mesure sont, dès l'origine du texte de création, apparus indispensables au Gouvernement. Il a donc confié à la direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES) le soin d'établir le cahier des charges qui permettra de conventionner le ou les prestataires qui réaliseront l'évaluation de chacune d'entre elles. Par ailleurs et pour faciliter la gouvernance quotidienne de ces structures, la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, en collaboration avec Alliance ville emploi, achève la préparation et la mise en oeuvre d'outils d'autoévaluation qui seront prochainement mis à la disposition de toutes les maisons de l'emploi conventionnées.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise de Panafieu](#)

**Circonscription :** Paris (16<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118180

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 février 2007, page 1477

**Réponse publiée le :** 15 mai 2007, page 4557